



Comité de la Haute-Garonne de Judo, Jujitsu, Kendo & DA



Animations interclubs organisées par les clubs de judo affiliés à la FFJDA

(À renvoyer à nadir.alibey@ffjudo.com , 1 mois minimum avant la rencontre)

L'autorisation d'organisation d'un Interclubs, ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes:

- Le club organisateur doit être affilié à la FFJDA.
- Le président du comité de la Haute-Garonne doit donner un avis favorable.
- **Tous les clubs participants doivent être affiliés à la FFJDA.**
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du judo Français et avec le code sportif de la FFJDA.
- Les participants doivent être licenciés et avoir un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique du judo, y compris en compétition.

En cas de non-respect des textes fédéraux, l'entière responsabilité reposera sur l'organisateur de la rencontre.

Je soussigné, M. _____ , président(e) de _____

demande l'autorisation d'organiser une rencontre Interclubs le _____ à _____

selon les modalités ci-dessus.

(Ci- joint le règlement de la manifestation, précisant les catégories d'âges concernées et les formules de compétitions).

Fait à _____ , le _____

Signature du Président du club

Avis du comité de la Haute-Garonne de Judo

Favorable

Défavorable

Grégory BLANC
Président du Comité Haute-Garonne

Nadir Ali Bey
Conseiller Technique Fédéral